

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 24 juillet 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le 24 juillet à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la place Bellevue à Arboras sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean-Claude - Mme MARTIN Françoise - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - M. Jean-François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation
18 juillet 2006

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. DELFAU Gérard - Mme Isabelle VIVIEN Mme - GERBAL Renée - M. ASTIE Michel -

Date d'affichage

Absents - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle -

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. Jacques Donnadiou est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

69-2006 « Domaine de Trois Fontaines », commercialisation des lots 10 et 11

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que dans sa délibération n°75-2005 du 18 juillet 2005, le conseil communautaire a voté favorablement pour l'implantation, sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines", des entreprises relevant des secteurs d'activités suivants : agro-alimentaire, artisanat de fabrication ou du bâtiment, commerce de gros.

Monsieur R. Asensi précise que l'entreprise OENOLOGIA, dirigée par Benoît PANIS, a adressé à la Communauté de communes une demande d'implantation sur le Parc d'Activités pour la création d'un centre de fabrication de cartons. La commission développement économique de la communauté a émis un avis favorable à cette implantation qui présente un fort intérêt pour la Vallée de l'Hérault. Il s'agit en effet d'une activité nouvelle, créatrice d'une dizaine d'emplois, et permettant un maillage d'entreprises sur le territoire. Il s'agit également d'une activité non polluante puisque seul l'assemblage du carton et le façonnage seront réalisés sur le site.

Il propose au conseil communautaire de voter la commercialisation des lots 10 et 11, d'une superficie approximative de 5820 et 2259 m², au prix de 43 € HT/m². Ces deux lots feront l'objet d'un seul document d'arpentage.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 10 et 11 sur la base de 43 € HT/m²

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET